

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Planification financière et services-conseils	No SD SD-2023-3352
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le présent règlement prévoit un investissement de 47 381 500 \$ (taxes nettes incluses) qui s'inscrit dans le cadre du projet « 50-00055 - Stationnement dynamique » pour lequel un montant de 47 400 000 \$ est prévu au PTI révisé (SD-2023-2522 au CM du 2023-06-07) dont 14 300 000 \$ en 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emprunt de 47 381 500 \$ - Service de dette : 100 % Ensemble des contribuables <p>Dans la mesure où un autre projet ne serait pas retiré du PTI en compensation du présent règlement, l'impact de cet emprunt sur le compte de taxes des citoyens, compte tenu d'un taux d'intérêt estimatif de 4,5%, pourrait être d'environ 0,65 point de pourcentage d'augmentation.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>Dépôt du projet de règlement; Avis de motion; Adoption du règlement par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c C-19) ; Approbation des personnes habiles à voter; Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>En vertu des articles 544 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13026 décrétant l'implantation d'une signalisation dynamique dans les secteurs 2 et 3 pour gérer le stationnement sur rue lors des opérations d'entretien et décrétant un emprunt de 47 381 500 \$ à cette fin.</p> <p>de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13026 décrétant l'implantation d'une signalisation dynamique dans les secteurs 2 et 3 pour gérer le stationnement sur rue lors des opérations d'entretien et décrétant un emprunt de 47 381 500 \$ à cette fin.</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13026 décrétant l'implantation d'une signalisation dynamique dans les secteurs 2 et 3 pour gérer le stationnement sur rue lors des opérations d'entretien et décrétant un emprunt de 47 381 500 \$ à cette fin.</p>		